

# **CONSEIL D'ORIENTATION**

## **NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Avis sur l'offre d'études et de formation

19 décembre 2017

### **1. CONTEXTE**

#### **1.1 / CONTEXTE JURIDIQUE : LE DÉCRET « PAYSAGE »**

L'article 22 du décret « Paysage » du 7 novembre 2013 dote le Conseil d'administration de l'ARES d'un Conseil d'orientation (« L'ARES est gérée par un Conseil d'administration et est dotée d'un Conseil d'orientation. »).

L'article 44 du décret « Paysage » précise le rôle du Conseil d'orientation qui est « {...} chargé de remettre des avis au Conseil d'administration de l'ARES dans le but de contribuer à une meilleure organisation du système d'enseignement supérieur en Communauté française et une offre d'études la plus en harmonie avec les missions générales de l'enseignement supérieur, en fonction des réalités socio-économiques et socioculturelles et des besoins à long terme estimés en compétences intellectuelles, scientifiques, artistiques et techniques ».

L'article 51 du décret « Paysage » précise que le Conseil d'orientation « remet chaque année au Conseil d'administration de l'ARES, au plus tard le 1er novembre, un avis sur l'offre d'études et de formation continue. Dans le mois, le Conseil d'administration de l'ARES annexe cet avis, éventuellement commenté, à son rapport annuel. ».

#### **1.2 / LANCEMENT DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ORIENTATION**

Le Conseil d'orientation, dont les trente-trois membres sont désignés par le Gouvernement, a été mis en place le 16 septembre 2016. Il est placé sous la présidence de Marcel Miller.

Sa composition est définie de façon à ce que ses membres apportent leur vision extérieure à l'organisation de l'enseignement supérieur, à l'offre d'études et de formation, ainsi qu'à leur articulation avec le monde professionnel et les enjeux sociétaux.

D'emblée, lors de sa première séance, les membres ont soulevé une vingtaine de thématiques susceptibles de constituer le contenu de leurs réflexions et de leurs travaux pour les années à venir. Ces thématiques ont été regroupées en sept axes de travail :

1. Le manque de moyens de l'enseignement supérieur pour remplir toutes les missions qui lui sont dévolues, c'est-à-dire son sous-financement
2. Une meilleure adaptation de l'offre d'enseignement aux priorités socio-économiques (en ce compris la réactivité),

3. La cohérence de l'offre d'enseignement en termes de territorialité et de proximité,
4. L'aspect démographique : la massification de l'enseignement supérieur et l'adaptation de la pédagogie,
5. La transition de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur : orientation, régulations à l'entrée des études, fluidité des parcours, formation tout au long de la vie,
6. La place des matières à caractère transversal (langues, numérique, plateformes ...),
7. Les problématiques propres aux secteurs de la santé et des arts.

### **1.3 / UNE ANNÉE DE TRAVAUX**

Cette note d'octobre 2017 du Conseil d'orientation au Conseil d'administration de l'ARES présente l'état des travaux du conseil menés durant cette première année. Celle-ci – que l'on qualifiera de « période de rodage » - a essentiellement été consacrée à sa mise en place ainsi qu'à la sélection et à la délimitation des thématiques que le conseil avait l'intention d'approfondir, selon une ou des méthodologies qui restent à définir.

Les membres sont donc conscients de ne pas présenter un document abouti et innovant en termes de recommandations sur l'offre de formation, mais il reflète l'état des réflexions et dessine les pistes de travail qui seront approfondies lors de l'année 2018.

Dès leur deuxième réunion, le 26 janvier 2017, les membres ont décidé de se concentrer, dans un premier temps, sur 2 axes :

- Une meilleure adaptation de l'offre d'enseignement aux priorités socio-économiques (en ce compris la réactivité) »,
- La transition de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur – orientation – régulations à l'entrée des études - fluidité des parcours – formation tout au long de la vie.

Ces deux axes ont fait l'objet d'une première note de réflexion rédigée par l'administration de l'ARES.

Le 14 mars 2017, un groupe de travail restreint s'est réuni pour analyser ces deux axes thématiques. Une note d'approfondissement a été rédigée sur les deux thématiques retenues à savoir (1) la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur / réussite en 1<sup>re</sup> année et (2) l'adéquation entre les filières d'enseignement supérieur et les métiers en pénurie / apprentissage tout au long de la vie. La présente note au Conseil d'administration reprend bon nombre de réflexions et de pistes contenues dans ces documents.

Lors de sa troisième réunion, le 20 avril 2017, des illustrations des constatations posées lors des réunions précédentes ont été présentées par le Président du Conseil d'orientation. Huit recommandations sur l'offre d'études et de formation continue ont été formulées en vue de la présentation d'un avis au Conseil d'administration de l'ARES.

Lors de sa quatrième réunion, le 21 septembre 2017, une note sur l'adéquation entre l'offre de formation et les métiers dits en pénurie a été discutée. Les membres du Conseil d'orientation ont estimé que cette thématique devait encore être approfondie et élargie à d'autres opérateurs du marché de l'emploi.

Dans le contexte de la transition secondaire-supérieur, ils ont invité Laurence Weerts, co-présidente du Pacte pour un Enseignement d'excellence, à venir leur présenter les enjeux de l'amélioration des résultats des élèves et de leurs parcours dans les travaux du Pacte.

Le Conseil d'orientation a choisi, pour cette première recommandation au Conseil d'administration, de lui rapporter ses travaux menés depuis une année sous la forme d'un processus itératif.

Les problématiques traitées lors de cette première année de fonctionnement par les membres du Conseil d'orientation sont regroupées en quatre axes qui constituent, pour reprendre les termes d'un des membres du Conseil, « des leviers d'action, des pistes nées de prises de conscience en vue de mieux rassembler le monde académique et le monde professionnel ».

Cette approche est certainement inspirée de la composition du Conseil d'orientation qui rassemble des représentants des milieux socioéconomiques, marchand et non marchand, culturels, scientifiques, de l'enseignement supérieur, du monde politique, des pouvoirs organisateurs de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur, des organisations représentatives des étudiants, du FRS-FNRS, de l'AEQES, de la Commission de pilotage des enseignements, de la Direction de l'enseignement non obligatoire et de la recherche scientifique.

## 2. PRINCIPALES CONSTATATIONS

Le Conseil a débuté ses travaux sur la base des constatations générales suivantes.

### **Taux élevé de diplômés de l'enseignement supérieur en Belgique, mais stagnation en Wallonie**

La Belgique compte un taux de diplômés de l'enseignement supérieur (en pourcentages de la population âgée de 30 à 34 ans) élevé, plus élevé que la moyenne de l'Union européenne (UE), mais avec des disparités par régions, Bruxelles se trouvant en tête, suivie de la Flandre et de la Wallonie où la courbe moyenne est stagnante.

Si le taux de diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevé en Fédération Wallonie-Bruxelles que la moyenne européenne, par contre, comparé à d'autres États membres de l'UE, il a tendance à stagner. Ainsi, le taux moyen de l'UE a grimpé, de 2011 à 2015, de 34,6 % à 38,7%, tandis qu'à Bruxelles, il n'a que légèrement augmenté et en Wallonie, il a diminué, passant 40,5% en 2011 à 39,1% en 2015.

### **Coût démocratique et absence de limitation à l'entrée du supérieur**

Par rapport à d'autres pays européens, l'accès à l'enseignement supérieur en FWB est très libre : il n'y a aucune restriction à l'entrée des études supérieures (aucune limitation / aucune orientation imposée) sauf dans certains secteurs particuliers où un examen d'entrée doit être réussi pour accéder aux études à l'université (ingénieur civil, médecine, dentisterie) ou dans les Écoles Supérieures des Arts.

Ce fonctionnement a des implications sur les moyens disponibles, compte tenu du financement en « enveloppe fermée » dans les universités et les hautes écoles. D'une façon générale, les membres du Conseil relèvent un manque de moyens de l'enseignement supérieur pour remplir toutes les missions qui lui sont dévolues et se sont positionnés en faveur d'un refinancement de l'enseignement supérieur.

Comme le financement en enveloppe fermée est maintenu, on constate de facto une diminution des moyens disponibles par étudiant. Des solutions sont possibles et certaines sont déjà mises en œuvre: recherche d'autres sources de financement, création de filtres à l'entrée des études supérieures avec modalités variables, non contraignantes ou plus coercitives.

L'évolution des moyens dépendra aussi de paramètres additionnels non maîtrisables : par exemple, faut-il s'attendre à un afflux d'étudiants français si le décret non résident disparaît ? Quel sera l'impact de la circulation des étudiants étrangers à l'avenir ? Ces points sont à quantifier et à affiner sur la base de statistiques et de données établies.

La question de l'accès aux études et de l'absence de limitation à leur entrée reste une question sensible en Belgique. Comparée à d'autres pays, la situation belge est privilégiée et les acteurs de l'enseignement supérieur ne sont pas demandeurs d'un changement, car l'accès aux études est considéré comme un droit fondamental envisagé comme étant automatique ou soumis à un filtre.

### **Augmentation et massification de la population étudiante**

On assiste à une massification de la population de l'enseignement supérieur depuis deux décennies et qui s'est accentuée récemment, car entre 2012 et 2016, la population étudiante a crû de 14%. Cette augmentation est liée à un accroissement démographique cumulé à une tendance accrue à s'orienter vers les études supérieures, celles-ci étant considérées comme un facteur d'épanouissement, et à se spécialiser pour répondre aux besoins de la société, ce qui allonge la durée de ces études.

Cette augmentation cumulée, où trois facteurs se conjuguent, à savoir l'augmentation démographique, l'augmentation de la population étudiante dans l'enseignement supérieur et l'augmentation du nombre des années d'études, sont différents aspects du même problème à traiter de manière différenciée.

L'augmentation importante du nombre des étudiants prévue dans les 10 à 15 années à venir devra être analysée, particulièrement dans un contexte où ce principe de financement par l'« enveloppe fermée » serait maintenu, ce qui diminuerait les moyens disponibles. Il serait alors nécessaire de rechercher d'autres sources de financement ou de créer des filtres à l'entrée des études pour gérer les flux d'étudiants. Actuellement, la « bulle » se trouve dans l'enseignement primaire et d'autres paramètres pourraient s'ajouter, amplifiant encore le phénomène.

Relevons que cette option de créer des filtres à la sortie de l'enseignement secondaire ou à l'entrée du supérieur ne fait pas l'unanimité parmi les membres du Conseil d'orientation.

La régulation du secteur de l'enseignement supérieur reste un défi, car il faut trouver un équilibre entre l'augmentation démographique, la hausse de la population et la question du financement, l'objectif étant aussi de renforcer le taux des diplômés de la FWB, tout en finançant cette augmentation de la population étudiante.

### **Meilleure adaptation de l'offre d'enseignement aux priorités socio-économiques**

Le Conseil d'orientation relève que trop peu d'étudiants – et surtout trop peu de femmes - optent pour les filières scientifiques, ce qui se traduit par une décroissance inquiétante du nombre des ingénieurs industriels, par exemple.

La Fédération Wallonie-Bruxelles devrait susciter des partenariats entre l'enseignement supérieur et l'industrie et aussi motiver les étudiants à s'orienter vers des matières scientifiques. Elle devrait également développer la formation en alternance et renforcer les liens entre les entreprises, le monde professionnel, celui de l'enseignement et de la formation continue.

Comparée au niveau international, la Belgique a moins de pratique de l'alternance comparé à des pays comme la Suède, l'Allemagne et le Danemark qui présentent une meilleure intégration entre l'entreprise et l'enseignement.

Par ailleurs, le taux d'emploi ventilé selon le genre, l'âge et le niveau d'éducation (exprimés en pourcentages de la population âgée de 20 à 64 ans) montre que le retour à l'emploi est d'autant plus facile que la formation est supérieure et que le diplômé est jeune.

### **3. PISTES DE TRAVAIL**

#### **3.1 / TRANSITION ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – SUPÉRIEUR / RÉUSSITE EN 1<sup>RE</sup> ANNÉE**

La première des deux thématiques sur lesquelles les membres du Conseil d'orientation se sont penchés durant cette première année de travaux est celle de la transition entre l'enseignement secondaire et supérieur. Ils se sont en effet montrés particulièrement préoccupés par le taux d'échec élevé – excessif selon certains - en première année, taux d'échec dû à des facteurs complexes et multiples.

##### **Taux d'échec à l'entrée du supérieur**

Le taux d'échec en première année d'étude, qui est important et stable dans le temps (38% de réussite seulement), est un problème plus vaste lié à plusieurs facteurs dont l'importance du milieu socioéconomique dans le choix des études, le financement de l'aide à la réussite, etc.

Ce phénomène complexe - déjà bien documenté - dépend de facteurs multiples internes et externes à l'étudiant tels que mauvaise orientation, remédiation non suivie, préparation insuffisante à la transition de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur, méthodes pédagogiques spécifiques de l'enseignement supérieur, manque d'accompagnement dans cette transition, prérequis non maîtrisés, rôle sélectif de ces matières et, enfin, culture et milieu familiaux.

Le taux de redoublement dans le secondaire à 15 ans en Flandre (un jeune sur quatre) représente la moitié de ce qu'on observe en Communauté Française (un jeune sur deux). Ceci influence sans doute les résultats Pisa et pose sûrement la question de savoir s'il faut « entretenir l'échec » ou laisser passer l'élève.

Les membres du Conseil d'orientation, ayant pris connaissance des mesures existantes pour augmenter le taux de réussite, estiment qu'elles sont à amplifier : obligation de financement de l'aide à la réussite en 1<sup>re</sup> année, rôle important des Pôles en la matière, organisation de cours préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur et meilleure préparation à l'accès au supérieur en amont, dans l'enseignement secondaire, journées de découverte du monde de l'enseignement supérieur et du monde socioprofessionnel, etc.

Les membres du Conseil d'orientation se sont accordés sur l'importance de l'acquisition de compétences génériques et transversales qui ne sont pas suffisamment enseignées actuellement et qui devraient pourtant être acquises durant les études. Ils insistent sur le développement de compétences « à apprendre » telles que la gestion des priorités, la distinction entre l'essentiel et l'accessoire, la faculté de se structurer, de devenir autonome, ainsi que de la découverte du monde de l'enseignement supérieur, de son

mode de fonctionnement, de ses exigences et de ses rythmes. Une recommandation générique étayée pourrait être formulée à ce sujet.

Ils suggèrent aux jeunes d'apprendre à mieux se connaître, par exemple au moyen de tests pour évaluer « où ils en sont » et leur permettre de sentir si les compétences acquises à la fin du secondaire correspondent ou non à celles qui sont nécessaires en début des filières de l'enseignement supérieur. Ils suggèrent aussi que soit mis sur pied un groupe de travail rassemblant des représentants de la Cellule opérationnelle de Changement (Secrétariat général du Ministère) chargé de mettre en œuvre les dispositions du Pacte pour un Enseignement d'excellence et des représentants de l'ARES afin d'examiner comment mieux préparer les élèves à la transition de l'enseignement secondaire vers le supérieur et, également, comment mieux les orienter.

### **Orientation des étudiants**

Les membres du Conseil constatent que l'orientation est souvent corrélée à la capacité d'auto-évaluation de l'étudiant, au « connais-toi toi-même », c'est-à-dire à la prise de conscience de son profil de compétences. Ils regrettent que des stéréotypes véhiculés sur les professions amènent des jeunes à mal s'orienter ou à penser qu'ils ne « sont pas faits pour cela ».

En matière d'orientation, ils estiment qu'il y a un équilibre délicat à trouver entre la liberté totale de choix des études et un choix réaliste, à la fois en termes de compétences acquises et de débouchés sur le marché de l'emploi.

Actuellement les sources d'information sont dispersées entre le SIEP (service d'information sur les études et les professions), les PMS (tests d'orientations) qui souvent n'interviennent que dans les cas problématiques, les écoles secondaires, les « soirées carrières », les journées portes ouvertes et les « cours ouverts » organisés par les établissements. Agoria et l'Union wallonne des entreprises (UWE) organisent quelque 80 initiatives par an. Les Pôles académiques, les Cités de Métiers, les clubs tels que les Lions, Rotarys diffusent également des informations. Mais toutes ces initiatives ne sont pas nécessairement coordonnées. De plus, les Pôles, dont l'information aux études est une des missions, sont « juge et partie ».

Ils constatent donc qu'il existe de multiples moyens d'information aux étudiants sur l'offre d'études, mais que cette information pourrait être optimisée, notamment grâce à une meilleure coordination. Celle-ci pourrait être assurée par un service public indépendant des établissements.

Outre une meilleure coordination, d'autres actions pourraient être développées : par exemple la mise à la disposition des jeunes étudiants de tests d'orientation. Ceux-ci pourraient être accompagnés d'un « mentoring » afin de les aider à les interpréter. Les nouveaux métiers doivent être mieux présentés, car ils sont rarement évoqués lors des « soirées carrières ».

Les études en hautes écoles et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale doivent être plus valorisées afin d'ouvrir au maximum l'éventail des formations proposées aux jeunes. Et surtout, il est essentiel de ne pas décider à leur place.

L'information en vue d'une meilleure orientation devrait débiter très tôt, dès l'enseignement primaire, et être poursuivie dans le secondaire. Certaines compétences devraient être mieux développées, par exemple l'esprit d'entreprendre, la capacité de créer, de choisir, de s'orienter, de trouver l'information, d'oser se

réorienter. Il est nécessaire d'apprendre aux jeunes à exercer leur leadership. Il est en effet fréquent de constater que leur talent, bien que réellement présent, n'est pas exprimé.

Les membres du Conseil d'orientation ont pris connaissance avec satisfaction, lors de la présentation que leur a faite Laurence Weerts, de l'objectif stratégique III du Pacte pour un enseignement d'excellence qui vise à « *faire du parcours qualifiant une filière d'excellence, valorisante pour chaque élève et permettant une intégration socioprofessionnelle réussie tout en renforçant son pilotage et en simplifiant son organisation* ».

Par ailleurs, la lisibilité des intitulés des formations est importante dans l'orientation des étudiants : ces intitulés sont généralement identiques pour tous les établissements de la Fédération. Cependant, chaque établissement a la possibilité d'organiser les contenus spécifiques des programmes d'une façon qui ne transparaît pas forcément dans les intitulés. Les étudiants entreprennent parfois des études sans toujours bien décoder les métiers auxquels elles mènent.

Au sein de l'enseignement supérieur, la facilitation des réorientations est un outil indispensable afin d'ouvrir le champ des parcours par tous les moyens possibles (passerelles, retour vers les études, etc.). Le décret « Paysage », en permettant à l'étudiant d'utiliser ses acquis, a facilité la fluidité des parcours et la réorientation qui remplace ainsi l'échec.

#### **Filtre à l'entrée des études supérieures : oui ou non ?**

La majorité des jeunes issus de l'enseignement secondaire se dirige vers l'enseignement supérieur. Certains membres du Conseil d'orientation se sont prononcés en faveur d'un mécanisme évaluant les compétences de l'étudiant en fin d'études secondaires ou en début d'études supérieures. Toutefois, comme mentionnée précédemment, cette éventualité de créer des filtres ne fait pas l'unanimité parmi les membres du Conseil d'orientation ; elle constituera certainement un sujet de discussion important dans la suite des travaux du conseil.

À côté de ces éventuels « filtres », certains membres sont favorables à la mise en place d'incitants pour certaines filières et à la suppression de filières en manque d'étudiants quand elles ne correspondent plus à des besoins sociétaux. Ils estiment que des mécanismes qui découragent l'entrée des étudiants dans des filières menant à des métiers saturés et favorisant l'orientation vers les filières attractives en matière de débouchés devraient être mis en place.

Un membre s'oppose toutefois à la suppression de filières en manque d'étudiants, préférant un regroupement éventuel de celles-ci.

Les mécanismes à privilégier restent l'orientation vers des filières offrant des débouchés à l'issue de l'enseignement secondaire, même si l'employabilité ne doit toutefois pas être le critère prévalent. Plusieurs pistes visant à attirer les jeunes dans ces formations doivent être étudiées.

L'octroi d'une augmentation de dotation aux établissements d'enseignement supérieur qui développent des filières débouchant sur des métiers en pénurie pourrait également être étudié.

#### **En résumé**

Les membres du Conseil d'orientation estiment que le défi cumulé de la croissance démographique, de l'augmentation de la population étudiante dans l'enseignement supérieur et de l'allongement des études

doit être analysé dans l'optique d'une rationalisation de l'offre d'études et de formation continue et d'un refinancement de l'enseignement supérieur.

En matière de transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, il suggère de considérer plus particulièrement la faisabilité d'un test à l'entrée du supérieur ou en fin de secondaire préparé grâce à des programmes préétablis et à une autoévaluation accompagnée de possibilités de remédiation. Si cette option était retenue, ce test pourrait être obligatoire, mais non contraignant.

D'une façon générale, il recommande de collaborer plus étroitement avec l'enseignement secondaire et de lui faire des propositions, par exemple celle de consacrer des journées à l'orientation progressive des étudiants dans le choix de leurs études ou d'organiser des tests de positionnement des élèves.

### **3.2 / ADÉQUATION OFFRE DE FORMATION ET MARCHÉ DU TRAVAIL \ MÉTIERS OU FONCTIONS EN PÉNURIE**

#### **Métiers et fonctions en pénurie**

Les membres du Conseil d'orientation considèrent cette thématique comme très importante. C'est pourquoi ils l'ont analysée plus en détail et ont décidé de poursuivre cette réflexion en 2018, différentes questions nécessitant d'être clarifiées et approfondies.

Dans la pratique actuelle, Actiris (Bruxelles) et le Forem (Wallonie) identifient les métiers en pénurie / les fonctions critiques sur la base des demandes des employeurs et du temps nécessaire pour pourvoir à l'offre. Ils en établissent ainsi une liste évolutive.

Les membres, qui se sont basés sur ces données, estiment que leur analyse devrait être élargie à d'autres acteurs du recrutement. Une démarche pourrait être menée auprès d'opérateurs privés, qui recherchent des collaborateurs pour les entreprises, de DRH, de l'UCM, de Federgon, des centres de compétences wallons et des pôles emploi.

Il est nécessaire de ne pas se limiter à Actiris et au FOREM et d'étendre le champ de l'analyse à d'autres acteurs pour avoir une vision à plus long terme, plus prospective et plus globale des types de nouvelles ou futures compétences.

En effet, certains métiers ne sont proposés ni par Actiris et le FOREM, ni d'ailleurs par ces acteurs privés du recrutement : c'est le cas, par exemple, des métiers liés à la culture et à la musique, ainsi que le recrutement de cadres supérieurs.

Par ailleurs, les compétences réclamées par les employeurs ne sont pas assez connues des jeunes et celles qui sont exigées pour un emploi sont souvent cumulées et excessives. Il en résulte fréquemment que le profil recherché pour un employeur ne peut être trouvé, la barre étant placée trop haut.

#### **Parcours tout au long de la vie : retour vers les études**

Les entreprises ont intérêt à favoriser la formation tout au long de la vie, car le retour aux études de leurs employés permet leur mise à niveau. La pédagogie de cette forme d'enseignement doit être adaptée à ce type de public particulièrement motivé, mais qui nécessite un accompagnement plus important et qui doit concilier les études avec une vie professionnelle et familiale.



Pour certains membres, la diversification des diplômes délivrés en FWB est exagérée. Les employeurs ne discernent d'ailleurs pas forcément les spécificités des formations et leur réelle plus-value. Dans certains cas, on constate un véritable « marketing des intitulés » (finalités, options) en vue de se distinguer de l'établissement concurrent pour capter l'attention des futurs étudiants. Cet éventail très large peut parfois nuire à la bonne lisibilité et à la compréhension de l'offre d'enseignement chez les employeurs.

De multiples actions sont menées pour attirer les jeunes vers les enseignements scientifiques, avec un impact insuffisant. Ces actions sont probablement trop dispersées et mal ciblées. La communication doit être revue en utilisant des canaux plus adaptés aux jeunes.

### **En résumé**

Les membres du Conseil recommandent d'être attentifs à l'adéquation entre formation et besoins socioprofessionnels, sans pour autant tomber dans l'« adéquationisme à tout prix ». Ils demandent surtout de former les étudiants à s'adapter au monde professionnel, car les entreprises recherchent des diplômés qui apprennent à apprendre et s'adaptent aux nouveaux savoirs à acquérir.

Ils se sont mis d'accord pour qu'une analyse plus complète et approfondie de l'adéquation entre l'offre de formation et les métiers en pénurie soit menée en s'ouvrant à d'autres acteurs du recrutement.

En plus de la régulation déjà existante en FWB, ils estiment qu'il est nécessaire de sensibiliser les établissements à la lisibilité des diplômes en termes d'orientation des formations, car celle-ci permet aux étudiants de mieux s'orienter et de se spécialiser.

Ils sont en faveur d'un développement de la VAE qui reste un défi et un enjeu tant pour les établissements que pour les entreprises, et la mise en place de passerelles reconnaissant les acquis par la vie professionnelle, sans oublier de préserver les liens avec les filières de l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Enfin, ils recommandent de réaliser un cadastre de l'offre de formation : il s'agirait de recenser et de chiffrer l'offre existante afin de la « photographier » et de la comparer avec la population étudiante suivant les différentes formations.

Une moyenne du nombre de diplômés sur les 3 dernières années serait établie, permettant ainsi de disposer d'une analyse de l'adéquation entre les besoins et l'offre par grands domaines en chiffres agrégés. La grille de lecture utilisée sera la liste des fonctions et des diplômés par année, si possible par ventilation géographique. À partir d'une analyse quantitative, des filtres pourraient éventuellement être établis par types d'études.

## **3.3 / VISION À PLUS LONG TERME**

### **Réponse à la massification de l'enseignement supérieur**

Le Conseil d'orientation considère que proposer une solution à la massification qui se profile est important, car l'augmentation est évaluée à 3000 à 4000 étudiants supplémentaires par an, ce qui représente, en 3 ou 4 années, l'équivalent d'un établissement d'enseignement supérieur de taille moyenne.

Ses membres estiment que l'augmentation démographique et la massification de l'enseignement supérieur nécessitent une adaptation de la pédagogie, par exemple le développement complémentaire ou parallèle du cyberapprentissage ou des MOOCs.

### **Optimisation de l'offre de formation**

Le Conseil d'orientation recommande d'aborder l'augmentation du nombre des étudiants également sous l'angle d'une optimisation de l'offre, en insistant sur une meilleure adéquation entre l'offre de formations et le nombre des étudiants dans certaines filières.

Rationaliser l'offre implique d'aborder à la fois les questions de financement, d'augmentation de la population étudiante, d'accessibilité géographique, d'impact des nouvelles technologies, éventuellement de prise en charge des déplacements. On touche à la délicate question de la concurrence entre établissements, car si l'offre « explose », c'est précisément à cause du système de financement et de cette concurrence.

### **Approche pragmatique par cartographie**

L'ARES dispose d'un catalogue des formations. À partir de celui-ci, les membres du Conseil d'orientation pourront se pencher sur des problématiques visant le plus long terme. Ils recommandent de mener une analyse transversale, avec mise en perspective et comparaison internationale, afin d'établir une carte géographique représentant l'offre de formations par domaine.

Cette approche pragmatique par cartographie permettrait de constater les « suroffres » ou « sous-offres » de formations regroupées en clustering. L'établissement de liens entre grappes de formations faciliterait la lecture de l'offre.

Ensuite, un mécanisme qui préviendrait le développement anarchique des études et des formations pourrait être établi. En matière d'octroi de nouvelles habilitations, toute demande de nouvelle formation devrait démontrer qu'elle répond à un vrai besoin sociétal et qu'elle a bénéficié en amont d'une consultation structurée des secteurs professionnels représentatifs.

Le Conseil d'orientation estime qu'il est, par sa composition, bien placé pour émettre des recommandations sur ce mécanisme et sur le manque de formations dans des domaines donnés.

## **3.4 / BESOIN DE DONNÉES STATISTIQUES**

Les travaux du Conseil se sont heurtés à des problèmes de mise à disposition de statistiques très récentes, les dernières données pour les universités datant par exemple de l'année académique 2014-2015. Or, il est indispensable que le Conseil dispose de telles données pour mener à bien sa mission prospective.

Par exemple, dans l'analyse de l'adéquation entre l'offre de formation et les métiers en pénurie/fonctions critiques, il a constaté que les listes de métiers en pénurie et/ou des fonctions critiques sont établies annuellement sur la base d'offres d'emploi non satisfaites ou qui ont mis du temps à l'être via le FOREM ou Actiris, c'est-à-dire portant sur une situation passée.

Comment identifier les défis de demain si les statistiques rapportent les données du passé et qu'elles sont associées à des politiques du passé ou du présent ? Notamment au niveau de la massification : comment en évaluer l'ampleur ? Et comment évaluer les besoins qui en résulteront quant au mode de financement et aux méthodes pédagogiques ? Les statistiques prospectives devraient être élargies de façon à anticiper les besoins de formation sans attendre, d'autant qu'actuellement le cycle d'analyse des données est long.

Une absence d'informations, par exemple de statistiques sur le nombre des diplômés, est problématique et peut constituer une recommandation à adresser au Conseil d'administration de l'ARES.

Le projet e-paysage, qui est un outil informatique de gestion de l'offre et de pilotage de l'enseignement supérieur, est une plateforme regroupant plusieurs outils informatiques s'articulant sur des sources de données labellisées authentiques et alimentées par les établissements d'enseignement supérieur et l'administration. Elle permettra à terme à l'ARES de disposer d'un outil répondant aux problèmes évoqués ci-devant.

## **4. RÔLE ET POSITIONNEMENT DU CONSEIL D'ORIENTATION**

Le Conseil d'orientation a discuté des modalités d'accomplissement de sa mission vis-à-vis du Conseil d'administration de l'ARES et de son positionnement vis-à-vis d'autres instances.

Il estime que son rôle n'est pas de mener lui-même une analyse approfondie des problématiques qu'il pointe, mais de suggérer des pistes de réflexion sur lesquelles d'autres organes de l'ARES pourraient travailler en fonction de l'expertise de leurs membres.

Par exemple, la Commission de l'Information sur les études (CIE) de l'ARES pourrait se voir confier, à la demande du Conseil d'orientation et avec l'accord du Conseil d'administration de l'ARES, une réflexion plus exhaustive et un travail de communication sur l'offre d'études et de formation.

Par ailleurs, le Conseil d'orientation souhaite enrichir sa réflexion en ayant des interactions et en créant des synergies avec d'autres organes ou instances de l'ARES qui travaillent ou ont travaillé également sur l'offre de formation, en particulier le Collège des Experts externes et le Groupe de travail sur la régulation de l'offre de formation qui débutera ses travaux à la fin du mois d'octobre.

Le Conseil d'orientation plaide en faveur d'une coordination plus étroite, d'une meilleure complémentarité et d'un renforcement mutuel des travaux de ces instances.

## **5. CONCLUSIONS**

En une année seulement, le Conseil d'orientation a relevé une vingtaine de problématiques, qu'il a regroupées en sept axes. Il s'est penché sur deux axes à propos desquels il a émis des recommandations reliées à l'offre d'études et de formation.

Il est satisfait du travail fourni en quelques mois seulement, compte tenu du temps nécessaire à la mise en place d'une assemblée nouvelle et au lancement de ses travaux.

Ses préoccupations sont conformes à sa composition : ses recommandations doivent constituer des leviers d'action, des « pistes nées de prises de conscience » en vue de mieux rassembler le monde académique et le monde professionnel.

En 2018, le Conseil d'orientation compte poursuivre les deux chantiers entamés en 2017 sur la transition entre l'enseignement secondaire et le supérieur et sur l'adéquation entre l'offre de formation et le marché du travail / les métiers en pénurie envisagée dans l'optique d'une meilleure adaptation de l'offre d'enseignement aux priorités socio-économiques.

L'approche classique consistant à vérifier l'adéquation entre les métiers en pénurie et les besoins en formation se base essentiellement sur des données statistiques qui analysent le passé. Avec la numérisation de nombreux métiers, il conviendrait sûrement de s'orienter plus radicalement vers une méthode prospective dans laquelle on devrait analyser quels sont les métiers en voie de disparition ou les métiers d'avenir. Ce mouvement connaît également une accélération et il devient évident que, à terme, la formation continue jouera un rôle prépondérant. Ce type d'enseignement permettra sans doute de réagir plus rapidement aux évolutions de nos sociétés.

Par ailleurs, la numérisation pourrait aussi modifier les méthodes mêmes d'enseignement et apporter des solutions à la problématique de l'augmentation du nombre d'étudiants en études supérieures, thème abordé durant les premiers travaux du Conseil d'orientation. On pense aux méthodes de cyberapprentissage, des MOOC's (Massive Online Open Course) ou autres méthodes pédagogiques innovantes qui pourraient donner accès aux études supérieures au plus grand nombre, sans supplanter pour autant la relation professeur – étudiant, en utilisant les outils et les technologies actuelles pour enrichir les apprentissages.

Dès lors, le Conseil d'orientation se propose d'aborder une attention spécifique à ces thématiques lors de sa deuxième année de fonctionnement.